

# Intermittents de l'emploi

Quand la discontinuité du travail est un parcours d'obstacles

**A**vant la réforme du mode de calcul de leur indemnisation chômage en juin 2003, les intermittents du spectacle étaient près de cent mille à bénéficier d'un régime spécifique, redéfini au cours des années 1960 par les annexes 8 et 10 de la convention Unedic. Pour tenir compte de l'irrégularité des périodes d'activité et de la variété des employeurs, ce système a longtemps permis aux artistes ou techniciens d'ouvrir des droits à l'assurance-chômage contre un quota annuel minimal d'heures assurées. Les restrictions du mode de calcul des cachets et de la période de référence ont récemment fragilisé ce régime spécifique.

Les dizaines de milliers d'anciens allocataires exclus de l'intermittence – auxquels on doit ajouter les « jamais inclus » par effet de seuil –, on voudrait les imaginer bohèmes de vocation, subsistant difficilement d'amour du métier et d'eau fraîche. Il suffit pourtant de mettre au jour leurs conditions d'existence pour voir apparaître entre les lignes du Code du travail les formes les plus diversifiées de la précarité contemporaine. En ce sens, et au-delà de toute œillère corporatiste, ces sans-droits du spectacle sont parties prenantes d'une catégorie bien plus large : les intermittents de l'emploi.

La plupart des témoignages recueillis ici montrent combien chaque itinéraire de ces embauchés temporaires ne cesse d'entrecroiser et cumuler des emplois de natures diverses en alternance avec des périodes de chômage partiel ou transitoire. Or, pour ces intermittents hors spectacle, souvent rétifs aux anciens modèles contraignants de la stabilité laborieuse, la possibilité de jouir des mêmes droits sociaux que leur *alter ego* du spectacle leur est refusée selon l'effet pervers du saucissonnage administratif de leurs statuts.

Qu'ils soient intérimaires, pigistes, saisonniers ou en CDD perpétuel et souvent tout cela à la fois d'une année sur l'autre, ils doivent tricher ou mentir par omission pour obtenir une contrepartie sociale minimale à leur temps de productivité réelle. À force de les considérer comme « atypiques », ou de déplorer nostalgiquement leur « insécurité », personne parmi les syndicats et les politiques ne semble avoir pris la mesure des nouveaux droits à instaurer pour cette figure sociale émergente. C'est sans doute que, dans le vaste monde de l'emploi discontinu, traversant les différents secteurs d'activité, les destins individuels sont le plus souvent hybrides, hors normes par définition et tellement composites qu'*in fine* ils en deviennent massivement invisibles selon les catégories de l'ANPE, de la doxa journalistique et des conceptions sociologiques dominantes.

## Samir, entre les palettes et Bertold Brecht

Né à la périphérie de Mulhouse, dans une cité de « sale réputation », Samir est l'aîné d'une famille de cinq enfants. Sa mère marocaine a « trop longtemps marné » comme femme de ménage dans les « villas huppées » tandis que son père a fini gardien d'un immeuble locatif.

En 1994, Samir est enfin majeur et à la croisée des chemins. Côté études, il a pris du retard : deuxième année de BEP comptabilité, avant son bac pro en « transport et logistique » et son premier stage, « un mois d'ennui avec un chèque de 200 balles que j'aurais bien déchiré pour leur montrer ». D'autant que, comme « petit grossiste », puis « aiguilleur », il a déjà économisé près de 150 000 francs « à dealer, du shit seulement, au quartier ». L'économie parallèle lui a surtout permis d'éponger le déficit familial : il a remboursé les amendes SNCF du petit dernier, payé une voiture d'occasion à sa grande sœur, dépanné un frère « en zonzone pour vol avec violence sur des pigeons de touristes ».

En attendant, pour décrocher du « bizness », il seconde son oncle dans une station-service, au black. Mais il a deux autres perspectives en vue : une passion de longue date et une rencontre décisive. Sa passion de jeunesse, c'est le hand-ball. Sauf qu'il lui manque dix centimètres pour avoir ses chances en nationale. Et puis, dans l'équipe, « ils sont taillés comme des requins, avec rien dans le cerveau ! ». Alors il continue « à se la jouer en amateur ». Cette réticence tient aussi à une rencontre. À seize ans, Samir s'est lancé dans une drôle d'aventure, un atelier théâtre proposé par la Scène nationale du centre-ville. Deux mois de répétitions bénévoles pour monter une pièce de Jean Genet. Deux soirs de suite, il a brûlé les planches devant les familles de la cité, non sans affronter une méfiance teintée de honte dans les yeux de ses parents. Et, depuis lors, Samir bouquine à côté, détourne les moules verbales de son phrasé standard.

Une décennie plus tard, Samir a dû assumer, concilier et refuser. En bref, il est travailleur intérimaire et « saltimbanque à ses heures perdues ». Mais c'est dans le détail de son parcours que cet agencement professionnel prend toute sa signification. Discrimination oblige, pas facile pour un « gris » – autrement dit un Maghrébin d'origine – de trouver du boulot en Alsace. Sa première place, comme « préparateur de commandes » dans un hypermarché, il la doit à une recommandation d'un pote de hand-ball et natif pure souche : « Samir, c'est pas une racaille, c'est un taffeur. » Pas d'embauche immédiate, mais cette promesse détournée : « Va t'inscrire dans une boîte d'intérim, après on verra... » Affaire conclue. Pour les horaires, c'est quatre heures du matin jusqu'à midi. Et comme Samir a dû bluffer question transport, faute de voiture, il met plus d'une heure à vélo pour rejoindre l'entrepôt situé près de la frontière allemande.

Les contrats « temporaires d'activité » se suivent et se ressemblent : mission hebdomadaire, souvent six jours sur sept. À part le dimanche préservé, la « souplesse » inscrite sur sa feuille de paye le contraint à attendre le vendredi pour savoir de combien de jours la semaine suivante sera faite. Question salaire, c'est un « bon Smic et demi », prime de précarité comprise, sauf qu'il ne touche pas le treizième mois ni les autres avantages du comité d'entreprise. Au total, Samir ne saurait dire qui y gagne le plus, mais ce calcul implicite pèse sur les rapports humains. Au bout d'un an de contrats dans la même entreprise, son constat est amer, celui d'un « apartheid social » invisible. Ceux qu'il appelle les « embauchés » traitent les intérimaires par le silence, sinon par le mépris. Différences de générations, d'aspirations, de mentalité ou d'intérêt syndical contribuent à maintenir les travailleurs précaires à l'écart – eux qui, justement, font la

plupart des sales boulots. Du coup, entre ces deux mondes en chiens de faïence, les intérimaires qui désireraient « se poser un peu ou se marier » sont contraints de faire du zèle auprès du chef de service et des « prolons embourgeoisés » dans l'espoir de transformer leur mercenariat hebdomadaire en vrai CDI. Comme dans les cours de récréation, ces fayots-là sont baptisés « suceurs ». Ainsi va le jeu de la carotte et du bâton. Entre promesse d'embauche ferme et possibilité de résiliation à la semaine, il insère cette main-d'œuvre éjectable et corvéable à merci dans une logique de débrouille individuelle, la privant des formes de solidarité de la culture ouvrière, ce qui contribue à l'exclure et à la stigmatiser.

On ferait le même constat dans l'industrie automobile ou le bâtiment, mais, du point de vue de Samir comme pour un tiers de ses collègues d'alors, le sort des « embauchés » n'avait pas grand-chose d'enviable, « une vie réussie... sauf que déjà finie à quarante balais ». Du coup, ça l'a plutôt arrangé que le « nouveau chef », pour éviter les contrôles de l'inspection du travail, se débarrasse de lui après douze mois de missions non-stop. Ayant mené en parallèle quelques expériences scéniques en amateur, tout en gardant contact avec la compagnie qui l'avait initié à la scène, Samir tente sa chance à Paris : deux mois de répétitions seulement défrayées pour un spectacle dont la coproduction capote avant terme. L'année suivante, il échoue de peu au Conservatoire. De retour à Mulhouse en 2004, il enchaîne une nouvelle série de missions temporaires, comme convoyeur dans une usine agroalimentaire. Dès six heures du matin, il livre à des commerçants des sacs de 50 kilos, un emploi qui demande une force de travail flexible, à tous les sens du terme, jusqu'au lumbago. Mais avec la prime de portage, c'est quand même « une place aux yeux d'or », jusqu'à 2 000 euros les mois pleins. Depuis son récent mariage, prouvant que, malgré sa « tête d'Arabe », Samir « est rentré dans le rang », on lui a proposé de passer cariste, après formation sur l'engin : « La vraie planque, quoi ! » C'est 500 euros de moins, mais cela devrait lui laisser un peu d'énergie pour bosser son répertoire de prédilection : Bernard-Marie Koltès et Valère Novarina. La DRH lui a même proposé un CDI, « pour bonne conduite », comme on dit en taule. Il a décliné poliment l'offre pour « préserver sa semi-liberté ».

Depuis deux ans, son double jeu professionnel contraint Samir à composer et cloisonner deux mondes vécus en simultané. Le week-end, il anime bénévolement un atelier de théâtre en banlieue ; la semaine, il « dégueule de la palette ». En 2005, c'est devenu « gravement ingérable ».

- Il a dû « inventer un pipeau monstrueux » auprès de ses habituelles agences d'intérim pour justifier ses deux mois d'absence consécutifs,

tandis qu'il répétait une pièce de Brecht qui allait se jouer dans un théâtre public lyonnais. À évoquer ses succès sur les planches, il « aurait giclé des listes *illico* ». De même, quand il « fréquente les théâtres », il fait l'impasse sur son quotidien à l'usine : « Trop chiant de toujours devoir se justifier. » Il y a dix ans, en tant que comédien, Samir aurait cumulé assez d'heures pour toucher les allocations-chômage du spectacle, selon leurs annexes 8 et 10. Mais le nouveau calcul imposant d'effectuer 507 heures sur une période de dix mois étant hors de portée... il n'est pas prêt d'accéder à cette garantie sociale. Alors, pour ne pas trop gamberger, il navigue à vue et alterne clandestinement intérim alimentaire et arts vivants.

### Yann et Jean-Baptiste : le cinéma au bout de la galère

Parcours à la fois inverse et similaire, celui de Yann. Alors qu'il redouble sa seconde dans un lycée rennais, son père, ne pouvant plus régler les loyers, refait sa vie ailleurs. Et l'adolescent de quitter sa Bretagne pour squatter chez une copine à Paris, laisser tomber ses études et s'essayer « à une joyeuse galère », faite d'extras à l'amiable dans les bars le week-end et de vente à la criée de « journaux pour la réinsertion des jeunes délinquants ».

Au hasard des rencontres nocturnes, il fait la connaissance d'un « pro déjà dans le circuit ». Banco pour un très obscur poste d'assistant sur un téléfilm. Tissant au fil des tournages son réseau de connaissances, Yann sera intermittent du spectacle de 1988 à 1999. Mais, après dix ans de bons et loyaux services, le cinéphile autodidacte en a assez de ronger son os. Fort de son carnet d'adresses et de quelques sous mis de côté, il tourne « à l'arrache » deux courts-métrages. Mais, pour le long dont il a déjà le script en tête, il a besoin d'une « plage de temps rien que pour [lui] ». Ayant décliné « deux taff bien thunés », il peine à reconstituer son quota d'heures et décroche du régime d'allocations spectacle courant 2000. Son « projet perso » avance, mais acculé par les exigences de la survie quotidienne, Yann se met en quête d'un boulot d'appoint.

Ce sera télé-assistant pour une compagnie d'assurance et, puisque l'on est en période estivale, un chiche contrat dit « saisonnier ». À l'étroit dans un box, de 8 heures à 15 heures, casque sur les oreilles et sous l'œil vigilant d'une surveillante de plateau, il répond aux appels avant de rédiger des rapports de sinistres. Expérience mitigée, à la fois épuisante mentalement et plutôt « cocasse » étant donné l'éventail des situations

rencontrées. Yann avoue même avoir été stimulé « du point de vue de l'écriture scénaristique ». Et comme la maison de production intéressée par son film le fait lanterner, il rempile : deux CDD consécutifs, mais hors saison, donc mieux payés. Ainsi, il peut s'inscrire à nouveau à l'ANPE et toucher les indemnités du régime général en alternance avec des CDD dans la même entreprise de télé-assistance, ainsi que des allocations-logement, des compléments non déclarés comme livreur de pizza à domicile et, depuis huit mois, le RMI. La proie pour l'ombre, dira-t-on ?

Au terme de cet itinéraire apparemment paradoxal, c'est bien en interrompant l'enchaînement des postes d'exécutant dans le cinéma, et en improvisant un autre cumul de revenus, en partie frauduleux, que Yann s'est donné le temps et les moyens de faire ses preuves comme réalisateur à part entière. Et, de fait, grâce à un récent apport financier, le tournage de son film est programmé, avec dans le rôle-titre une fille de sans-papiers kabyle repérée sur casting dans une MJC du 93. Premier tour de manivelle à l'automne prochain, délocalisé en Slovaquie pour rôgner la masse salariale, selon les prises de risque calculées de ses futurs employeurs.

Autre destin singulier, mais exemplaire, celui de Jean-Baptiste. De père marocain inconnu, il a mal vécu ses années de collège dans l'internat catholique où l'a inscrit sa mère, guichetière postale à Tours. Orienté au faciès vers un CAP d'électromécanique, il échoue en troisième année et, malgré ses sympathies pacifistes, signe pour une préparation militaire, pressé de se donner les moyens financiers de son autonomie. Là, il découvre l'arrière-monde du salariat. Sous l'uniforme, la solde de base plafonne alors à 350 euros.

Jean-Baptiste monte en grade et en indemnités : sous-off, caporal, puis sergent, à un tiers du Smic. Sauf qu'avec les menus trafics sur l'alcool, les cigarettes et les uniformes dégriffés en douce, il améliore l'ordinaire et s'autorise même des virées ferroviaires à l'étranger pendant ses perms. Pas question de rempiler pour cinq ans compte tenu du racisme des gradés, alors il trouve « par connaissance » un CDD dans la serrurerie. « De gros chantiers pour des HLM, fallait faire au rendement, on nous poussait à saloper le boulot, pas mon truc. » Il enchaîne un contrat précaire dans une conserverie industrielle, puis un CDI dans une usine de papeterie. Six mois plus tard, étant donné l'importance des commandes à fournir, on lui impose des heures supplémentaires au black, il refuse : licenciement concerté avec lettre de démission antidatée pour éviter les prud'hommes au patron.

Jean-Baptiste se tourne alors vers l'intérim et tente de valoriser sa formation d'origine dans l'électricité. Pas facile : avec son faciès, on l'aurait

plutôt vu « manœuvre ». N'empêche, il décroche des missions haut de gamme. Il tire les câbles pour un programme pionnier de vidéosurveillance. Retour en CDI chez un électricien parisien. Trois ans sans histoires, sauf que, après dépôt de bilan, il s'aperçoit que son employeur ne l'a jamais déclaré. Ceci lui interdit l'accès aux allocations-chômage. Déboires amoureux et fin de bail oblige, Jean-Baptiste finit à la rue.

Vingt mois sans logis dans une métropole hostile, une expérience indécidable aux confins de la mort clinique. Hasard de la dernière chance, un charpentier-couvreur le prend sous son aile. Quatre ans durant, ils retapent des fermes en Savoie. Son maître-compagnon ayant pris sa retraite, Jean-Baptiste vit en meublé à Lyon sur ses indemnités de chômage. En 1995, son ANPE est occupée, il participe activement au mouvement local de chômeurs et, dans la foulée, effectue une démarche pour décrocher une formation : « J'avais envie de m'orienter vers l'énergie solaire, mais y avait rien, et en plus j'étais bloqué à cause de mon niveau d'études. » Par défi, il s'inscrit à la fac pour faire une capacité en droit, qui lui donnerait un équivalent du bac en un an, sans succès. Encore un petit job saisonnier de cueillette des cerises, et une rencontre décisive avec une librairie corse. Plusieurs années de collaboration sans stress ni préjugés, et autant de CDD à mi-temps tacitement reconduits.

Remarqué par un journaliste du quotidien régional pour ses lettres ouvertes dans le courrier des lecteurs, il se voit proposer quelques piges à l'essai, puis un CDD à temps partiel sous-payé, mais cumulable avec des allocations Assedic. Il accepte. Et là, tout se précipite, un mois d'initiation aux techniques de la vidéo *via* un « bon plan » refile par un conseiller de l'ANPE et un premier film amateur tourné lors de vacances à Beyrouth. Après deux mois de montage à l'œil avec un pote intermittent, il fait circuler des copies de son documentaire de 52 minutes sur les disparus de la guerre civile au Liban. Succès d'estime en festivals, quelques ventes au noir de DVD.

Encouragé par ces débuts prometteurs, il autoproduit un autre documentaire : *Dur-dur, petites arnaques de la médecine douce*. Ne lui manque plus qu'un diplôme sur sa carte de visite pour toucher les dividendes professionnels du nouveau métier qu'il s'est bricolé. La formation nécessaire coûte plus de 7 000 euros, sans parler des frais annexes. Qu'à cela ne tienne, il signe un gros « emprunt revolver » dont il n'a d'ailleurs pas fini de payer les acomptes, cumulé à d'autres crédits à la consommation, et à leurs effets pervers. Mais, depuis trois ans, Jean-Baptiste est devenu JRI (journaliste reporter d'image), payé à la pige par telle chaîne de télé, entre 100 et 200 euros le sujet, sans défraiement de transport ni prise en compte

des heures supplémentaires. Si, à compétence strictement égale, il filmait des émissions de plateau ou des retransmissions en direct, il serait OPV (opérateur de prises de vues), payé de 200 à 500 euros, sans risques de dépassements horaires. Et surtout, il serait officiellement intermittent du spectacle et pas le « sida de la profession », selon l'expression abjecte d'un collègue titulaire. Mais l'arbitraire du saucissonnage statutaire au sein d'un même métier le condamne à piger dans une dépendance totale à ses employeurs télévisuels, sans qu'aucun système d'allocations ne lui assure une continuité minimale de revenus. D'un mois sur l'autre, il peut passer de vingt-deux à quatre jours travaillés. Pour l'heure, sous-locataire surendetté, il flirte avec le fameux seuil de pauvreté. Quant à son prochain projet de documentaire sur « Les Chibanis, retraités maltraités de l'immigration d'Afrique du Nord », il n'ose même plus y penser, faute de disponibilité mentale et de visibilité financière, même à court terme.

### ■ Sonia et Virginie, ou la clandestinité sociale

Autre destin diamétralement opposé à l'origine et pourtant si confluent *in fine*, celui de Sonia, née en 1971, fille d'un couple de profs du secondaire, promise à la voie royale de la reproduction après son entrée à l'École normale supérieure, section sciences sociales. La perspective d'une telle « sécurité de l'emploi » aurait dû la convaincre de se conformer à sa carrière annoncée.

Mais, rentière de son propre cycle d'études, à 7 500 francs par mois contre un engagement décennal d'enseignement, elle a papillonné pendant ses années de formation : spectacle amateur de théâtre universitaire, séjour prolongé à Madrid agrémenté de traductions non rémunérées pour un microéditeur local. Faute de s'être assez concentrée sur le bachotage des programmes, elle échoue par deux fois à l'agrégation et décroche le CAPES « par l'opération du Saint-Esprit ». Elle effectue son année de stage dans le lycée technique d'une zone de prévention-violence. Sonia prend goût à ses cinq heures de cours par semaine, sans s'offusquer du premier graffiti accolé à son nom au-dessus du tableau : « Zob ta mère. » À tout prendre, elle préfère la compagnie des lascar(e)s au reste de sa « formatation » obligatoire en IUFM où des « didacticiens » achèvent de la dégouter de toute pédagogie en situation réelle.

Désormais néotitulaire dans le Val-de-Marne, Sonia découvre les charmes de la mobilité par l'absurde : nommée dans deux établissements du 94, elle s'aperçoit qu'il est physiquement impossible par quelque

transport que ce soit d'assurer ses deux charges de cours de 9 et 6 heures. Informée par un syndicaliste atypique, elle découvre qu'un décret datant des années 1950 oblige les postes dédoublés à se situer dans des communes limitrophes. Arguant de cette règle juridique, Sonia n'assure que six heures hebdomadaires qui lui laissent le loisir de s'adonner à ses autres activités. Les quatre années suivantes, mêmes cas de figure associés à quelques remplacements de courte durée. « Finalement, à raison de trois ou quatre mois pleins, j'étais comme une intermittente de l'enseignement, je faisais à peine plus de 507 heures. »

Mais, par souci d'économie, le ministère restreint à partir de 2003 les possibilités de s'installer durablement dans cet entre-deux statutaire des TZR (titulaires sur zone de remplacement). La voilà contrainte d'enseigner à temps complet. Soucieuse de préserver ses expériences épisodiques de dramaturgie et de traduction, Sonia se voit refuser une disponibilité en cours d'année. Commence alors le jeu de dupes des congés maladie à répétition pour suivre la création puis la tournée d'une petite forme chorégraphique. Frappant à toutes les portes en quête de modalités de reconversion ou d'enseignements à temps partiel, elle se fait rattraper par une dépression nerveuse non feinte.

Contrôlée mensuellement par un psychiatre de la MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale), Sonia finit par craquer et démissionne de l'Éducation nationale. Depuis lors, Sonia alterne les corrections au noir pour une revue de philatélie, les projets scéniques à si faible budget qu'elle peine à réunir le nombre d'heures suffisant à sa prise en compte comme intermittente. Faute de mieux, en attendant, elle touche un RMI complet, en passant sous silence quelques cachets d'« assistante-dramaturge ». Pour obtenir ce minimum social, ainsi que la CMU (couverture maladie universelle), les démarches ont été longues et fastidieuses, retardant d'autant les premiers versements, après les trois mois de carence légale. Une ex-fonctionnaire sans-emploi de trente-quatre ans, « sur le papier, c'est juste aberrant... » Pourtant Sonia aurait bien aimé concilier ses pratiques extrascolaires et ses cours au lycée, mais aux yeux du système, ce mélange des genres est en soi une malheureuse anomalie. Et comme cette démissionnaire ne se sent nulle vocation au malheur, elle a préféré entrer dans une sorte de clandestinité sociale, cumulant illégalement des ressources pour ne plus se priver de la variété de ses savoir-faire. Sauf que cette polyvalence-là, pas celle instrumentalisée par les employeurs, la sienne propre, Sonia la paie au prix fort, en termes de niveau de vie.

Virginie, comme l'ex-enseignante Sonia, a d'abord opté pour des études au long cours ouvrant sur un emploi stable. Mais après cinq années

en faculté de médecine, elle ne « s'est plus sentie à sa place » et a déserté l'externat sans espoir de retour. Cette carrière, ses parents, dentistes marseillais, en avaient tant rêvé pour elle, mais c'était sans compter les aléas d'un compagnonnage amoureux avec Diego, une tête brûlée du théâtre de rue. Du côté familial, cette rupture brutale lui vaut incompréhension et mise à distance.

Du coup, pour améliorer l'ordinaire, elle se lance dans le télémarketing, détournant la carte d'étudiante en psychologie de sa sœur jumelle. Quatre CDD successifs comme « téléconseillère-sécurité ». Le matin, elle vend « des alarmes aux beaux du coin » ; l'après-midi, elle assiste aux répétitions d'un événementiel « sur des poupées géantes » mis en scène par Diego dans une ancienne ménagerie désaffectée. Une tournée s'improvise l'été suivant, qui permet de déclarer des cachets pour la moitié de la troupe, tandis que l'argent est équitablement réparti entre tous. Et déjà, pour trouver sa place, Virginie s'improvise costumière, puis constructrice de marionnettes, puis accordéoniste. Cet instrument, vieille passion délaissée en fin d'adolescence, l'intègre durablement aux spectacles suivants. C'est donc « sans s'en apercevoir vraiment » qu'elle est devenue comédienne-chanteuse-instrumentiste-habileuse-constructrice-cantinière d'une compagnie bientôt conventionnée.

Pour augmenter ses cachets, elle fait un peu de figuration sur des tournages en période estivale, et même quelques « carambolages mieux payés » après un stage de « cascades mécaniques » financé par l'AFDAS (Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs). Une compagnie lui propose de participer à une comédie musicale sur Paris. Après trois mois de répétitions non payés, Virginie perd ses droits au chômage courant 2001 : « L'odyssée de la poisse ! » Chute libre. Nouvelle venue dans une ville inconnue, sans réseau ni contact, elle finit caissière en supérette puis femme de ménage contre des chèques emploi-services. Ensuite, on la sollicite pour un quartet choral à Montpellier : « Pas assez de cachets, rien qui s'enchaîne, retour à Paris, direct à la case RMI. » Mais il paraît que Virginie n'a pas à se plaindre. Sa colocataire, une danseuse en convalescence après un accident automobile, n'a pas eu droit au RMI : « Normal, on lui a dit à la CAF, vous n'avez pas encore vingt-six ans ! »

Alors, pour sortir de l'impasse, Virginie a mis sur pied une arnaque qui lui permet de vivre tout juste honnêtement. D'un côté, elle exerce ses talents de « chef de chœur » dans les écoles. De l'autre, comme elle a déposé les statuts d'une association de « promotion d'action culturelle », cette pseudo-compagnie lui permet de faire passer en cachets les

honoraires de ses interventions en milieu scolaire. Ce montage aux marges de la légalité lui vaudra sans doute une radiation d'office lors du prochain contrôle de sa comptabilité. Il en va de même pour des milliers de ses semblables, contraints à la fraude pour imposer le principe de mutualisation « des périodes de rush ou de vaches maigres » qui fondaient ce système d'indemnisation du chômage des intermittents.

## Philippe « Sans-fil »

Dernier cas d'exception de cet échantillon de l'emploi discontinu, celui de Philippe, dit « Sans-fil ». Né en 1956 à Bondy et placé par une assistante sociale dans une famille d'universitaires humanistes après le décès de son père, il finit par passer son bac en candidat libre et s'inscrire « en dilettante politisé » à l'université de Vincennes. Boom du travail temporaire aidant, il va être vendeur, manutentionnaire, ouvrier à la chaîne, avant de prendre deux ans ferme pour une complicité dans un hold-up, une « expropriation ratée » comme on disait à l'époque. En prison, Philippe « bouquine perso » et, à peine sorti, rembauche dans l'intérim, mais comme correcteur pour des journaux professionnels. S'ensuivent quelques CDD qui vont lui ouvrir des droits au chômage.

Une expérience amoureuse plus stable le conduit à accepter un CDD, puis un CDI de rédacteur dans une revue professionnelle liée à l'industrie du textile. « Au bout de cinq ans, je tournais à deux plaques par moi, mais le boss voulait que je sois son éternel second et j'ai refusé. » Le licenciement se passe mal. Philippe contre-attaque aux prud'hommes et, en attendant de toucher ses dommages et intérêts, s'inscrit à un stage payé par la CAF en réalisation et montage vidéo. Après la faillite de son propre journal de petites annonces, qui engloutit tout son pécule en 1992, le surendetté Philippe repart à zéro : peintures d'appart au noir et « un peu de broc aux puces ». Désormais au RMI, il participe à quelques tournages de vidéos militantes tout en sous-louant son appartement pendant ses séjours en Afrique de l'Ouest. Et c'est là-bas, au contact des cultures locales qu'il conçoit plusieurs projets de « documentaires ethnocritiques ». *Arte* diffuse le premier ; le CNC (Centre national de la cinématographie) fournit bourse et aides pour le second ; une maison de production fait appel à ses services sur d'autres projets. Radié du RMI par la CAF après la visite domiciliaire d'un de ses agents qu'il tente de filmer en direct, il a déjà assez d'heures pour s'affilier au régime des intermittents.

Ayant retapé avec sa sœur une ruine dans la Sarthe, il crée sa propre entreprise audiovisuelle, spécialisée dans les « clips de world music ». Faute de pouvoir se salarier à temps complet, il s'alloue les 507 heures nécessaires, et aide ses collaborateurs réguliers à se maintenir dans l'intermittence en leur déclarant des cachets de complaisance. Avec deux Smic par mois en moyenne, sans regret ni rancune, le bien nommé Sans-fil a déjà été OS intérimaire à Renault Billancourt, braqueur malchanceux à canon scié, Rmiste en déplacement à l'étranger, il a aussi failli être self-made patron de PME, mais il se sent aujourd'hui à sa juste place, parmi les invisibles, « dans les contradictions du système postfordien » : inactif épisodique en suractivité permanente.

Brouillée par d'anciennes grilles d'analyse chaque jour inopérantes, une situation est pourtant devenue le mode de vie de la moitié des intermittents du spectacle qu'ils aient ou non échappé au parcours d'obstacles de la radiation : endosser simultanément ou successivement les habits administratifs et sociaux de l'employé, du chômeur et de l'employeur. Rémy est metteur en scène de théâtre. Sur les douze membres de sa première compagnie, fondée au sortir du lycée dans l'économie informelle d'un squat parisien, huit ont créé depuis leur propre structure dans les arts vivants ou dans l'audiovisuel. En moyenne, tous passent plus d'un tiers de leur temps à monter des dossiers pour chercher subventions et coproducteurs, ou à établir des fiches de paye et établir des budgets. À ce travail administratif non déclaré de petit patron-artisan, il faut ajouter les centaines d'heures de conception et d'écriture des projets ou de répétitions non déclarées. Ainsi les trois quarts des tâches de Rémy, et de tant d'autres, sortent-elles du cadre apparent de son activité rémunérée. Et selon cette tripartition du travail intermittent, tous les rôles sont inversés : l'employeur est un travailleur invisible et bénévole, tandis que l'employé est souvent le financier et producteur de l'entreprise qui ne cesse de le mettre en chômage technique.

Ce casse-tête statutaire subit aujourd'hui les effets collatéraux de la baisse drastique de toutes les subventions culturelles publiques. À brève échéance, la fragile économie de la création en France semble fortement menacée. Avec sa faillite progressive, ce ne sont pas seulement des dizaines de milliers de prétendus inactifs qui vont perdre leurs dus et leurs droits, c'est aussi le seul modèle existant de visibilité, de reconnaissance et de compensation du travail précaire qui risque de disparaître. Par leurs dix années de lutte, les intermittents du spectacle ont défendu, à leur insu

sinon parfois à contrecœur, le seul acquis social auquel pourrait demain s'identifier l'armée des ombres des millions d'intermittents de l'emploi.

Entretien avec

## Laurent Guilloteau et Valérie Marange

Laurent GUILLOTEAU, sociologue free-lance, a publié notamment dans les revues *Chimères* et *Multitudes*. Il participe à AC 1 (Agir ensemble contre le chômage) et à la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France. Valérie MARANGE, docteur en philosophie, est membre du Laboratoire de sciences de l'éducation de Paris-VIII, cofondatrice de la revue *Chimères* avec Félix Guattari et codirectrice d'Anis Gars (Arcueil), espace artistique culturel et d'insertion. Elle a notamment publié *La Bioéthique*, Le Monde éditions, Paris, 1998 et *Éthique et Violence, critique de la vie pacifiée*, L'Harmattan, Paris, 2003.

### « Le chômage n'est pas l'envers du travail, mais l'un de ses moments »

**Le saucissonnage des statuts empêche d'appréhender l'intermittence de l'emploi dans sa globalité mouvante. Est-il néanmoins possible d'en donner une vue d'ensemble ?**

L. G. : Depuis le développement de l'intérim puis des CDD, il y a une trentaine d'années, on parle d'« emplois atypiques » et de « formes particulières d'emploi » pour souligner l'exceptionnalité et la dégradation supposées caractériser l'intermittence de l'emploi. Nos représentations restent tributaires d'une vision homogénéisante de la norme d'emploi issue des années 1950 : l'emploi à temps plein et à durée indéterminée. Cette vision était parfaitement cohérente avec la domination d'une production industrielle standardisée et avec son accompagnement progressiste par le mouvement ouvrier. Or, si l'on veut bien retenir de l'irruption de 68, ne serait-ce que, *a minima*, l'intervention politique massive des salariés en formation – un phénomène qui scande désormais pour partie la vie de nos sociétés –, l'illusion d'une unité du salariat autour d'une norme contractuelle a volé en éclats. En outre, la segmentation du marché de l'emploi ne peut plus être décrite, comme dans les années 1970, en termes dichotomiques, les garantis d'un côté, les précaires de l'autre. En matière de salariat, nous avons plutôt affaire à une pluralité des normes d'emploi, plus incertaines et plus individualisées. Le salarié est pris dans un continuum de normes, à la fois hétérogènes et hiérarchisées, le passage de l'assujettissement d'une norme à une autre s'accompagnant de rupture de droits.

Par-delà tel ou tel tripatouillage statistique conjoncturel, une photo démontre les chômeurs est par définition une abstraction qui ne dit rien du film des appariements concrets des salariés aux emplois existants et de leurs discontinuités. Qui sait, sauf à le vivre, que le tiers des chômeurs indemnisés effectuée dans le même temps des « activités à temps réduit » et dépend ainsi d'un revenu composite issu pour une part de l'emploi et pour une autre d'allocations chômage ? L'immense majorité des salariés passent par le chômage et l'emploi discontinu, ne serait-ce que lors d'une période de longueur variable qui suit la formation initiale. Ce stock ne dit rien des diverses formes d'emploi qui ne se présentent pas comme tels (les stagiaires, le travail au noir et bénévole, par exemple), rien non plus de l'autoentrepreneuriat des salariés-employeurs, ne serait-ce que d'eux-mêmes. Chômage ? On dénonce la faïnéantise de « faux chômeurs », sans même évoquer le tiers des allocataires du RMI occupant un ou plusieurs emplois dans l'année.

**À partir des témoignages ici recueillis, il semble que les catégories usuelles d'identification de ces employés discontinus induisent des cloisonnements trompeurs, sans rendre compte du va-et-vient entre des situations composites propres à tout itinéraire de vie...**

V. M. : Mettant en scène des sujets à la fois assujettis, gouvernés et agissant pour leur propre compte, de tels récits montrent effectivement l'inadéquation de ces catégories. Leur construction résulte d'actions contradictoires. On appelle, par exemple, « intermittent du spectacle » la personne qui a effectué tel quantum d'heures officiellement employées dans l'année. On pourra, comme l'Unedic le décide en 2003, réduire le nombre d'intermittents en écartant de cette durée les heures d'emploi auparavant prises en compte pour l'affiliation, ou, demain, augmenter ce seuil horaire. Des salariés perdront ainsi non seulement leur droit à l'allocation-chômage, mais aussi leur nom. Ces frontières de la désignation ne sont pas simplement mobiles, elles sont également poreuses. Selon une enquête initiée par les coordinations d'intermittents et précaires, quatre salariés du spectacle vivant sur dix sont simultanément salariés et employeurs. Pour vivre et produire, cette population, définie par sa dépendance à l'allocation-chômage, échappe pour partie aux contraintes du salariat comme à celles de l'entrepreneuriat et se manifeste comme un hybride inattendu, voire impossible à qualifier.

Du sans-papiers, travailleur hors emploi dont on nie les droits et méconnaît l'apport productif, au régularisé qui va ainsi apparaître dans le chiffre du chômage, de l'allocataire du RMI non inscrit à l'ANPE mais employé chronique, on sait peu de choses. Il en est quasiment de même des « saisonniers », des « intermittents de l'industrie et des services » effectuant des missions d'intérim ou des « intermittents du spectacle » dont on a pu voir à quel point la définition même fait l'objet de controverses et de conflits. Plus largement, l'intermittent de l'emploi, de n'être ni « vrai salarié » ni « pur » chômeur, aide

à découvrir ce que refusent d'admettre les zélotes de la valeur-travail, y compris lorsqu'ils se posent en défenseurs des travailleurs : la majeure partie des entrées au chômage ne résulte pas de licenciements mais de fins de contrats ; le chômage n'est pas l'envers du travail mais l'un de ses moments.

**On oppose souvent une précarité subtile à une autre qui serait choisie. Cette distinction manichéenne rend-elle vraiment compte des bifurcations ou arrangements concrets de ces instables contractuels ainsi que des formes ambivalentes de leur rapport au travail ?**

L. G. : Plus que des choix, à l'allure de gestes démocratiques pacifiés, ce que montrent les parcours d'intermittents, c'est un : « Je préférerais ne pas » par lequel le sujet se pose, classiquement, en s'opposant. Un pas de côté suffit. Dans la dynamique induite par des refus décisifs s'opèrent les bifurcations conduisant à ces parcours qui restent, aussi longtemps que possible, à l'écart de l'emploi réputé normal. Discret ou tonitruant, ce refus fondateur vise à ne pas reproduire le destin parental, ne pas subir telles ou telles conditions ou ambiance de travail, structure hiérarchique ou collectif. Mais, s'ils se manifestent individuellement, ces refus engendrent aussi des comportements massifs qui relèvent d'une fidélité à des rythmes, des formes de vie, des moments dévolus aux rencontres ou à la formation de soi à partir desquels se joue le rapport à l'emploi. D'où ce va-et-vient de l'implication et du retrait qui forme une détermination collective.

L'ambivalence du rapport au travail tient à ce que ces refus ne vont pas sans adhésion, ne serait-ce que par défaut. L'emploi d'exécution vaudra d'être accepté pour l'échappée hors de la surimplication – fréquemment requise par le travail sur projet – et le temps socialement financé qu'il laissera disponible. Plus encore, la valorisation de l'authenticité du rapport de soi à soi conduira à privilégier la force expressive de telle activité, la variation de ses objets et des formes de coopération dans lesquelles elle s'inscrit, le projet, la rencontre.

V. M. : La précarité peut être préférée à l'enfermement, à l'emploi assujetti, et l'intermittence à la routine, voire à la soumission. Dans une certaine mesure, les libéraux ont raison de dire que la prise de risque (lorsqu'elle a un sens) est une valeur morale. Et la flexibilité peut apparaître comme une réponse du capitalisme à l'aspiration des générations de l'État-providence à une vie échappant aux disciplines industrielles ou bourgeoises. La tradition du nomadisme ouvrier est ancienne, elle est tactique de fuite dans des conditions données, choix relatif, tout comme le salariat peut être attractif face à l'esclavage notamment domestique. Le désir d'autonomie compense, pour certains, la perte de sécurité et de solidarité. Et la mobilité est, dans une certaine mesure, une joie. Les nostalgiques du plein-emploi devraient s'en souvenir. Cela dit, une forme de contrainte succède à une autre, la précarité assujettit aussi, sous la forme de l'adaptabilité forcée, d'une mise en mouvement remettant sans cesse en cause la place de chacun et l'empêchant de penser sa vie dans la durée.



Il y a course de vitesse entre l'aspiration à l'autonomie et la mise en place de nouveaux contrôles sur les sujets fondés sur l'exposition au risque plus que sur la sécurité.

Le conflit des intermittents du spectacle est un exemple intéressant de cette lutte sourde, en particulier du côté du spectacle vivant, parce qu'il associe une valorisation de la prise de risque, avec deux conditions importantes : une sécurité matérielle suffisante, ainsi qu'une exigence quant au sens des gestes du travail, de l'autonomie d'une trajectoire de vie. Le succès du statut intermittent, avec la naissance de centaines de petites entreprises coopératives où se confondent les figures d'employeur/employé/chômeur, exprime une version utopique de la subjectivité mobile, associée à certaines garanties du salariat. C'est bien d'ailleurs cette percée qui est combattue par le Medef aujourd'hui, et non un « déficit », un excès de « spectacles de mauvaise qualité ». C'est plutôt un mode vie et d'activité, associant expérimentation et sécurité. Si les chantres de la « flexisécurité » du modèle danois étaient sincères, ils s'inspireraient de ces pratiques au lieu de les stigmatiser.

### **Pour aller plus loin**

---

BAUDOIN Thierry et COLLIN Michèle, *Le Contournement des forteresses ouvrières*, Librairie des Méridiens, Paris, 1983.

CINGOLANI Patrick, *La Précarité*, PUF, Paris, 2005.

CORSANI Antonella et LAZZARATO Maurizio, « L'intermittence dans tous ses états », *Multitudes*, n° 17, été 2004.

*Intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel : les « annexes 8 et 10 »*, Rapport d'expertise d'initiative citoyenne, laboratoire Matisse-Isys (CNRS) et Coordination des Intermittents et Précaires, 2004.

NICOLAS-LESTRAT Pascal, *Une sociologie du travail artistique : artistes et créativité diffuse*, L'Harmattan, Paris, 1999.

◇ Yves Pagès.